



Conseil communautaire

Procès-verbal des délibérations du jeudi 21 avril 2016 à 18h30

Salle des sports de Maizières

Étaient présent(e)s : Stéphane **BOEGLIN** _ Xavier **BOUSSERT** _ François **BRAND** _ Gérard **FONTAINE** _ Jean-Luc **FONTAINE** _ Maryline **GEORGES-BERNARD** _ Delphine **GILAIN** _ Dominique **GOEPFER** _ Claude **GUIDAT** _ Anne-Lise **HENRY** (*délibération 2016_60*) _ Michel **HEQUETTE** _ Gilles **JEANSON** _ Marie-Louise **KADOK** _ Daniel **LAGRANGE** _ Sandrine **LAMBERT** _ Jean **LOPES** _ Catherine **NOEL** _ Audrey **NORMAND** _ Filipe **PINHO** _ Patrick **POTTS** _ Pascal **SCHNEIDER** _ Marie-Laure **SIEGEL** _ Ismail **TAHTACI** _ Etienne **THIL** _ Hervé **TILLARD** _ Jean-Paul **VINCHELIN** _ Florence **WAZYLEZUCK** _ Thierry **WEYER** _ Denise **ZIMMERMANN**

Étaient excusé(e)s ou suppléé(e)s : Jean-Marie **BUTIN** _ Claude **CIAPPELLONI** (procuration à Catherine **NOEL**) _ Denis **GARDEL** (Suppléé par Audrey **NORMAND**) _ Michel **GRILLOT** (procuration à Dominique **GOEPFER**) _ Christophe **HANU** (procuration à Daniel **LAGRANGE**) _ Anne-Lise **HENRY** (procuration à Pascal **SCHNEIDER**) (*délibérations 2016_61 à 2016_68*) _ Dominique **RAVEY** (procuration à Michel **HEQUETTE**) _ Richard **RENAUDIN** (procuration à Xavier **BOUSSERT**) _ Lydie **ROUYER** (procuration à Hervé **TILLARD**)

Étaient absent(e)s :

<u>Date de la convocation</u> :	15 avril 2016
<u>Date d'affichage</u> :	29 avril 2016
<u>Nombre de conseillers en exercice</u> :	36
<u>Nombre de présents</u> :	29 (<i>délibération 2016_60</i>) 28 (<i>délibérations 2016_61 à 2016_68</i>)
<u>Nombre de votants</u> :	35
<u>Secrétaire de séance</u> :	Jean LOPES

Le président ouvre la séance à 18h30, fait appel des membres et constate le quorum. Il aborde ensuite les différents points à l'ordre du jour.

1. Affaires et communications diverses

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 mars 2016

3. Désignation d'un secrétaire de séance

4. Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 60	Habitat - Logement - Finances	Programme local de l'habitat : approbation du projet
2016_ 61	Développement économique	La Filature – cession d'une cellule
2016_ 62	Développement économique	Poursuite de l'aménagement de la ZAC Filinov – Convention avec l'EPFL
2016_ 63	Développement économique	Filinov – Acquisition d'une parcelle
2016_ 64	Commande publique	Construction de l'usine de potabilisation – avenant n°2
2016_ 65	Transports	Mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus – fonds de concours
2016_ 66	Transports	Transport – Convention avec le SIS de Maron/Sexey pour le financement du transport méridien
2016_ 67	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2016_ 68	Finances	Décision modificative n°1 - budget transport

1. Affaires et communications diverses

- Visite de la mine

Samedi 28 mai rendez-vous à 9h45 sur site (carreau de la mine Val de Fer)

Prévoir jusque 12h30

2. Approbation du procès-verbal des délibérations de la séance du 17 mars 2016

Les élus valident à l'unanimité le compte-rendu.

3. Désignation d'un secrétaire de séance

Jean LOPES ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

4. Délibérations

DÉLIBÉRATION N° 2016_60

Rapporteur :

Patrick POTTS - Vice-président chargé de l'habitat et du logement

Objet :

Programme local de l'habitat : approbation du projet

En juillet 2014, le conseil communautaire décidait d'engager l'élaboration d'un nouveau Programme Local de l'Habitat (PLH). Il marquait ainsi sa volonté de définir une vision du développement de l'habitat pour 6 ans (2016-2021), de renforcer l'aménagement de son territoire, de soutenir l'attractivité résidentielle et d'apporter des réponses en termes de logements à tous les publics.

Pour élaborer ce projet, une étude a été confiée à SEMAPHORES qui a organisé la réflexion au cours de 3 phases : le diagnostic, les orientations et le plan d'actions (une synthèse de chacune de ces étapes est jointe à cette délibération).

La méthodologie appliquée tout au long des travaux était de garder le cap pour établir un projet adapté aux besoins spécifiques du territoire et de maintenir la concertation avec les communes et les partenaires, à l'appui de divers ateliers permettant une participation active.

Le diagnostic a mis en exergue plusieurs constats :

- Un territoire résidentiel encore autonome mais présentant des signes de fragilité quant à son attractivité
- Un marché immobilier de faible ampleur et peu dynamique, soutenu essentiellement par l'achat de maisons individuelles,
- Une offre sociale encore réduite, très concentrée dans les communes du pôle urbain et avec des besoins croissants.
- Un parc existant énergivore ou vieillissant, à adapter aux modes d'habiter actuels.

A partir de ces éléments clés, 6 enjeux majeurs ont été proposés :

- 1- Une identité périurbaine à réaffirmer
- 2- Une attractivité et une dynamique démographique à soutenir
- 3- Une offre de logements diversifiée
- 4- Une construction des logements autrement
- 5- La poursuite des actions pour remobiliser le parc existant
- 6- Des réponses aux besoins des populations spécifiques

Pour les mettre en œuvre, plusieurs lignes directrices ont été retenues afin de caractériser la production de logements de manière compatible aux orientations du SCOT :

- Une production de 161 logements par an
- Une répartition des objectifs de production par secteur : pôle urbain d'équilibre : 86 logements, bourgs relais : 40 logements et communes rurales avec ou sans équipements (commerces, écoles, services...) : 35 logements.
- Une caractérisation de la production selon chaque secteur pour atteindre 20% de logements sociaux et diversifier l'offre de logements selon les typologies (taille), la densité, les formes urbaines et les publics ciblés.

Et enfin, un programme exhaustif a été organisé autour de 6 axes d'intervention soit 16 actions :

AXE 1 : Développer un aménagement durable du territoire

AXE 2 : Répondre aux besoins des ménages dans le parc de logements classiques et spécifiques

AXE 3 : Répondre aux obligations réglementaires sur le peuplement et la mixité sociale

AXE 4 : Intervenir de manière plus ciblée sur le parc existant

AXE 5 : Communiquer et faire connaître le territoire aux partenaires et aux habitants

AXE 6 : Animer et piloter la politique de l'habitat

Il est proposé au conseil d'arrêter le projet de programme local de l'habitat et de solliciter les partenaires et communes pour avis dans un délai de 2 mois.

Patrick Potts introduit la délibération et demande à Florence Bertrand, directrice de Terres de Lorraine urbanisme, de présenter une synthèse du projet de PLH.

A l'issue de la présentation, Filipe Pinho souligne l'accent mis sur l'adéquation des objectifs de logements avec les enjeux humains exprimés par les élus, par exemple permettre l'accueil de très jeunes ménages. Il rappelle qu'en lui-même le PLH n'est pas prescriptif, c'est un engagement collectif, moral et politique sur le logement, sachant que le temps de l'action est nécessairement long.

Se plaçant dans une perspective historique, Jean-Paul Vinchelin rappelle qu'il y a 30 ans le territoire n'était pas du tout attractif. Il reste des points noirs, peut-être pas assez pris en compte dans le PLH, mais l'image du territoire a changé grâce notamment à 30 ans de politiques d'habitat. S'agissant de Neuves-Maisons, depuis la loi SRU, la proportion de logements sociaux est passée de 12 à 20 %, c'est-à-dire de 400 à 600, et 700 à court terme du fait de la réhabilitation du foyer Aristide Briand. Cet effort a été doublé par un travail de rénovation de logements sociaux existants, comme dans le quartier de Cumène. Dans un contexte où la population se renouvelle très vite, le PLH permettra notamment d'ouvrir les bras aux primo-accédants, enjeu essentiel. La résorption des logements indignes du parc privé est un autre chantier essentiel. Globalement, les élus de Neuves-Maisons voteront donc en faveur du projet de PLH, tout en marquant une abstention sur son volet concernant le logement social.

Au-delà des chiffres, Filipe Pinho invite à s'intéresser aux enjeux de fond. A partir des fiches communales, il invite chaque conseil municipal à comprendre la logique des objectifs, par exemple, réaliser X logements de tel type pour permettre l'accueil de ménages de moins de 35 ans. Il faut mesurer ce que cela représente, et c'est cet effort qui permet de dépasser les vœux pieux souvent répétés sur le maintien de l'école. Il souligne par ailleurs que décréter un blocage au niveau des logements sociaux revient à priver de solutions des retraités du territoire, qui ont besoin d'évoluer dans un logement mieux adapté à leur âge, sans pour autant disposer de moyens financiers importants. Enfin, à ses yeux, l'attractivité des communes ne se joue pas seulement sur l'offre de logements, mais aussi sur les équipements publics, la requalification urbaine, l'animation et la qualité du vivre ensemble. C'est l'ensemble de ces éléments qui font qu'aujourd'hui les communes de Moselle et Madon attirent des personnes qui ont envie d'y vivre. D'une manière générale, il redit qu'il est à la disposition des élus municipaux pour les rencontrer, s'ils le souhaitent, afin que le conseil municipal se prononce sur le PLH.

Jean-Paul Vinchelin relève que dans un territoire où l'espérance de vie a longtemps été plus faible qu'ailleurs, le vieillissement de la population n'est pas une évolution négative.

Filipe Pinho en convient et estime qu'on est loin d'imaginer aujourd'hui tout ce qu'il faudra prévoir à l'avenir pour gérer ce troisième temps de vie, de plus en plus long.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **valide** le diagnostic, les enjeux et le programme d'actions,
- **arrête** le projet de programme local de l'habitat,
- **sollicite** l'avis de l'Etat (DDT), du SCOT Sud 54 et des communes membres.

DÉLIBÉRATION N° 2016_61

Rapporteurs :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé du développement économique

Jean-Luc FONTAINE - Vice-président chargé du commerce, de l'artisanat et de l'agriculture

Objet :

La Filature – cession d'une cellule

Mme Amélie Koenig, orthophoniste, actuellement locataire au sein d'un bâtiment situé sur la zone FILINOV propriété de la CCMM, souhaite acquérir des locaux d'activité au sein du nouveau bâtiment La Filature pour l'installation de son cabinet.

Le choix de Mme KOENIG s'est porté sur la cellule Q1 située au 1^{er} étage – entrée 2 du bâtiment A d'une surface de 38.80 m² et d'une place de stationnement située en sous-sol.

Le conseil communautaire est invité à approuver la cession au prix de 46 570 €.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** la cession des lots de copropriété désignés 40 006 et 6 026, situés au sein du bâtiment La Filature, au profit de Mme Amélie KOENIG – Orthophoniste - ou toute société s'y substituant, aux conditions suivantes :

- Site : Ensemble immobilier « La Filature » – 2 Place des Tricoteries – 54 230 CHALIGNY
- Dénomination locaux : Cellule Q1 + 1 place de stationnement n° 110
- Lots copropriétés correspondants : Lot n° 40 006 (cellule) et 6026 (stationnement)
- Surface lot 40 006 : 38.80 m²
- Prix de cession : 46 570 € hors droits et taxes à la charge de l'acquéreur

- **autorise** le président à signer toute pièce relative à la présente délibération dont notamment les règlements de copropriété issus des volumes 6 et 40.

DÉLIBÉRATION N° 2016_62

Rapporteur :

Filipe PINHO - Président

Objet :

Poursuite de l'aménagement de la ZAC Filinov – Convention avec l'EPFL

En 2015, l'Etat a impulsé un dispositif renforcé d'intervention de l'Etablissement public foncier Lorraine (EPFL) pour l'aménagement de friches, afin de mobiliser les ressources de l'établissement pour accélérer les projets portés par les collectivités. L'EPFL a accepté de retenir plusieurs projets présentés par la CCMM, sur lesquels l'établissement portera les travaux de pré-aménagement (démolitions) voire de réhabilitation du clos-couvert. L'EPFL prend à sa charge 80% du coût de ces interventions, la contribution de la collectivité est donc limitée à 20%.

La poursuite de l'aménagement de la ZAC Filinov (tranche 2) entre dans ce cadre. En effet la réalisation du giratoire nécessite la déconstruction de 3 bâtiments.

Il convient à cet effet d'approuver la convention portant dans un premier temps sur les études préalables. L'EPFL, maître d'ouvrage, fera procéder aux études comprenant la réalisation de diagnostics réglementaires avant démolition, une mission de maîtrise d'œuvre et une mission de coordinateur sécurité et protection de la santé.

Les dépenses liées aux prestations de maîtrise d'œuvre sont estimées à 80 000 € TTC, dont 20 %, soit 16 000 € TTC à charge de la CCMM.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** les termes de la convention de maîtrise d'œuvre n°PO9RD40H044 relative à la politique des friches et des sites et sols pollués de l'EPFL
- **autorise** le président à signer la convention correspondante

DÉLIBÉRATION N° 2016_63

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Filinov – Acquisition d'une parcelle

Dans le cadre de la réalisation de la tranche 2 de la ZAC, la réalisation d'un giratoire et le dévoiement de la RD 909 sont programmés. Les études du maître d'œuvre ont permis de dimensionner un giratoire à 5 branches dans un site contraint par la voie ferrée, les rues existantes (Edmond Pintier, René Cassin) et le futur accès au projet du Haut de Moselle.

Afin de réaliser des aménagements conformes aux normes accessibilité notamment en terme de largeur de trottoir de la branche du giratoire en direction de la rue Edmond Pintier, il est nécessaire d'acquérir à l'amiable la parcelle AE 1363, issue de la division de la parcelle AE 789 pour un montant de 2 970 euros hors droits et taxes.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'acquisition de la parcelle AE 1363 pour un montant de 2 970 €
- **autorise** le président à signer l'acte de vente correspondant
- **autorise** le président à signer toute pièce ou document afférent à la présente.

DÉLIBÉRATION N° 2016_64

Rapporteur :

Stéphane BOEGLIN - Vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement

Objet :

Construction de l'usine de potabilisation – avenant n°2

Dans le cadre de la construction de l'usine de potabilisation d'eau pompée en Moselle à Messein, un marché de travaux portant sur la construction de l'usine et des ouvrages annexes a été signé en juillet 2014 avec le groupement MSE / SPIE Batignolles pour un montant de 3 180 000 euros HT. Un premier avenant a été approuvé par le conseil communautaire en octobre 2015 pour un montant de 54 017,69 euros HT.

L'avenant n°2 a pour objet d'arrêter les modalités techniques et financières de travaux supplémentaires apportés au marché. Il est proposé d'approuver les prix d'attente fixés par ordres de service émis par le maître d'œuvre dans le cadre du chantier. Les modifications principales portent sur :

- Fourniture et pose de 2 conduites d'aspiration en INOX 316L pour les futures pompes de Richardménéil
- Fourniture, pose, raccordement et gestion d'une sonde piézométrique et 2 poires dans le puits réhabilité
- Aménagement du local prise d'eau existant : bouchement des 2 ouvertures en maçonnerie et peinture
- Aménagements consécutifs au maintien du local prise d'eau existant : déplacement de l'éclairage extérieur et de la caméra, création d'un support spécifique pour adaptation au toit du local, tirage de câbles depuis le coffret extérieur pour l'éclairage intérieur et le chauffage, remplacement de l'éclairage interne du local prise d'eau et ajout d'un interrupteur étanche et enfin ajout d'un chauffage hors gel type radiateur industriel

Il est précisé que la démolition du bâtiment de la prise d'eau actuelle, compris au marché, ne sera pas réalisée (montant de 4 213,29 euros HT).

Au regard de ces travaux, le délai d'exécution est prolongé de 10 jours. L'avenant a une incidence financière de 6 011,71 euros HT sur le montant du marché qui est ainsi porté à 3 240 029,40 € HT. L'augmentation constatée de l'avenant n°2 est de 0,19 % sur le montant initial du marché.

Le conseil est donc invité à ratifier l'avenant n°2.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** l'avenant n°2 au marché du lot 1 de construction de l'usine de potabilisation d'eau pompée en Moselle avec le groupement MSE / SPIE Batignolles pour un montant de 6 011,71 euros HT

- **autorise** le président à signer l'avenant

DÉLIBÉRATION N° 2016_65

Rapporteur :
Daniel LAGRANGE - Vice-président chargé des équipements et réseaux

Objet :
Mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus – fonds de concours

Le schéma d'accessibilité / agenda d'accessibilité programmée (SDA-Ad'AP) du réseau de transport de la CCMM, adopté par le conseil communautaire du 17 mars 2016, prévoit une programmation des travaux de mise en accessibilité des arrêts de bus du réseau T'MM pour la période 2016-2018.

Le financement des travaux d'aménagement des quais incombent à la CCMM. Le coût de la voirie composant les cheminements de part et d'autre de l'arrêt incombe aux communes.

Afin de rationaliser les interventions sur l'espace public, il est proposé aux communes ayant des projets de travaux de voirie d'y intégrer la mise en accessibilité des arrêts de bus. La CCMM remboursera la commune par le biais d'un fonds de concours.

Ainsi, la commune de Richardménil programme en 2016 des travaux de voirie rue de Nancy au niveau des emprises de l'arrêt de bus « Vert Village ». Il est proposé de conclure avec la commune une convention permettant l'attribution d'un fonds de concours équivalent au montant des travaux de mise en accessibilité complète de l'arrêt de bus, soit un montant prévisionnel de 13 882 €.

En réponse à une question de Jean-Paul Vinchelin sur le montant payé par la commune, Filipe Pinho redit le principe adopté pour ces opérations : la CCMM prend en charge l'arrêt (dont le quai); le cheminement pour accéder à l'arrêt est de la responsabilité de la commune. D'une manière plus globale, sur les opérations de voirie, la CCMM intervient dans le champ de ses compétences : transports, eau et assainissement, enfouissement éventuel de conteneurs d'ordures ménagères dans les secteurs les plus denses. C'est pourquoi la CCMM ne contribue pas par exemple aux travaux d'aménagement de la route départementale à Richardménil : cela ne relève pas de ses compétences.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **approuve** le versement d'un fond de concours à la commune de Richardménil d'un montant de 13 881,97 € TTC pour la mise en accessibilité de l'arrêt de bus « Vert Village »

- **autorise** le président à signer la convention afférente et toute autre convention relative à la mise en accessibilité des arrêts de bus dans le cadre de la programmation et de l'enveloppe budgétaire du schéma directeur d'accessibilité

DÉLIBÉRATION N° 2016_66

Rapporteur :

Hervé TILLARD - Vice-président chargé des transports

Objet :

Transport – Convention avec le SIS de Maron/Sexey pour le financement du transport méridien

Suite à l'extension de son périmètre de transport urbain (PTU), la CCMM est compétente depuis septembre 2015 pour le transport scolaire intercommunal entre Maron et Sexey-aux-Forges. A ce titre, un service aller-retour est assuré quotidiennement pour acheminer les enfants des deux communes vers les écoles du groupement scolaire.

Le service de cantine étant centralisé à Maron, la CCMM organise également un transport méridien dont le coût est estimé à environ 10 280 € pour l'année 2015/2016. Ce service ne relève pas d'une obligation légale dans le cadre de la compétence transport.

Toutefois il répond à une spécificité unique en Moselle et Madon, à savoir un regroupement pédagogique éclaté sur 2 sites, qui rend indispensable le transport méridien. Historiquement le service était pris en charge par le département, mais celui-ci avait décidé de le refacturer aux communes dans le cadre d'une progressivité sur 4 ans.

Dans ce contexte très spécifique, il est proposé que le financement du service soit partagé à parité entre la CCMM et le syndicat intercommunal scolaire de Maron / Sexey.

Le conseil est invité à approuver la convention permettant de concrétiser ce principe.

Patrick Potts souligne que les transports concernent également le retour des élèves dans leur village, pas seulement la desserte de la cantine. Filipe Pinho en est d'accord, mais indique que cela ne modifie rien à la compétence de la CCMM en la matière.

Jean-Paul Vinchelin suggère une possibilité d'évolution de la convention dans le temps. Filipe Pinho est d'accord pour ouvrir une réflexion globale sur la problématique du transport des enfants, y compris dans le temps scolaire. Toutefois il ne faut pas croire que tous les problèmes seront réglés par le truchement du budget communautaire.

Hervé Tillard indique que l'antériorité de la mutualisation réalisée par Sexey et Maron a pesé dans la décision de proposer cette convention.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **accepte** le financement partagé entre la CCMM et le SIS Maron/Sexey pour le transport méridien vers la cantine de Maron

- **autorise** le président à signer la convention avec le SIS Maron/Sexey

DÉLIBÉRATION N° 2016_67

Rapporteur :
Filipe PINHO - Président

Objet :
Fonds d'initiatives culturelles

Le fonds d'initiatives culturelles permet de soutenir la réalisation de projets portés par des associations et présentant un intérêt communautaire. Une délibération a été prise en date du jeudi 17 mars à Frolois, toutefois, une erreur matérielle s'est glissée dans celle-ci, le montant inscrit pour l'une des associations était erroné.

Il est donc proposé de délibérer à nouveau sur le projet ci-dessous :

Projet : Familles rurales de Xeuilley / Représentations théâtrales

3 représentations théâtrales ouvertes à tous, prolongeant l'atelier théâtre des ados.

Porteur du projet	Projet	Montant
Familles rurales (Xeuilley)	Représentations théâtrales 27 mai, 3 juin et 20 juin 2015 à Thélod et Xeuilley	1 352 €

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **attribue** la subvention dans le cadre du fonds d'initiatives culturelles conformément à la proposition ci-dessus.

DÉLIBÉRATION N° 2016_68

Rapporteur :
Pascal SCHNEIDER - Vice-président chargé des finances et de la mutualisation

Objet :
Décision modificative n°1 - budget transport

Le conseil est invité à approuver une décision modificative sur le budget transport.

Le conseil communautaire,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

- **modifie** les comptes budgétaires du budget transport 2016 conformément au tableau ci-dessous :

DECISION MODIFICATIVE N° 1
BUDGET TRANSPORT

Désignation	Commentaires	Dépenses	Recettes
INVESTISSEMENT			
D- 2031-108	FRAIS ETUDES ACCESSIBILITE	750,00 €	
D- 2315-108	TRAVAUX EN COURS ACCESSIBILITE	196 373,96 €	
D- 2315-102	TRAVAUX EN COURS ABRIBUS	-197 123,96 €	
Total		0,00 €	0,00 €

Le secrétaire,

Jean LOPES



Le président,

Filipe PINHO.

Délibérations

N°	Domaine	Objet
2016_ 60	Habitat - Logement - Finances	Programme local de l'habitat : approbation du projet
2016_ 61	Développement économique	La Filature – cession d'une cellule
2016_ 62	Développement économique	Poursuite de l'aménagement de la ZAC Filinov – Convention avec l'EPFL
2016_ 63	Développement économique	Filinov – Acquisition d'une parcelle
2016_ 64	Commande publique	Construction de l'usine de potabilisation – avenant n°2
2016_ 65	Transports	Mise aux normes d'accessibilité des arrêts de bus – fonds de concours
2016_ 66	Transports	Transport – Convention avec le SIS de Maron/Sexey pour le financement du transport méridien
2016_ 67	Culture-Finances	Fonds d'initiatives culturelles
2016_ 68	Finances	Décision modificative n°1 - budget transport

Signatures

Stéphane	BOEGLIN		Richard	RENAUDIN	Procuration à Xavier BOUSSERT
Xavier	BOUSSERT		Lydie	ROUYER	Procuration à Hervé TILLARD
François	BRAND		Pascal	SCHNEIDER	
Jean-Marie	BUTIN	Excusé	Marie-Laure	SIEGEL	
Claude	CIAPPELLONI	Procuration à Catherine NOEL	Ismail	TAHTACI	
Gérard	FONTAINE		Etienne	THIL	
Jean-Luc	FONTAINE		Hervé	TILLARD	
Denis	GARDEL	Suppléé par Audrey NORMAND	Jean-Paul	VINCHELIN	
Maryline	GEORGES- BERNARD		Florence	WAZYLEZUCK	
Delphine	GILAIN		Thierry	WEYER	
Dominique	GOEPFER		Denise	ZIMMERMANN	
Michel	GRILLOT	Procuration à Dominique GOEPFER	Suppléants*		
Claude	GUIDAT		Bernard	ANDRE*	
Christophe	HANU	Procuration à Daniel LAGRANGE	Thierry	BARATEAU*	
Anne-Lise	HENRY	Procuration à Pascal SCHNEIDER (hors 2016_60)	Didier	BATAILLARD*	
Michel	HEQUETTE		Bénédicte	FLORENTIN*	
Gilles	JEANSON		Valentin	GOBETTI*	
Marie- Louise	KADOK		James	HARDEL*	
Daniel	LAGRANGE		Philippe	MARCHAND*	
Sandrine	LAMBERT		Audrey	NORMAND*	Supplée Denis GARDEL
Jean	LOPES		Jean-Pierre	OUDENOT*	
Catherine	NOEL		Ghislain	PAYMAL*	
Filipe	PINHO		André	POIRSON*	
Patrick	POTTS		Cédric	TROCHAIN*	
Dominique	RAVEY	Procuration à Michel HEQUETTE			

* Suppléant-e : ne signer que si titulaire absent

